

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 5 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Dominique LEGO,

Mmes, Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Marc-Antoine JAMET,
Mme Annick GASCHER,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Eric HEBERT, Patrick HUON, Christophe THIESSE
Mme Brigitte ROIX.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Benoît BALUT
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

5 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION

28 octobre 2024

DATE D'AFFICHAGE

7 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 10

PROCURATION(S)

VOTANTS 10

Délibération n° 3

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS— ANNEE 2024

Le CCAS de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès des associations de la Commune pour leur permettre de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Val-de-Reuil.

Suite à la délibération n°24/04/01 du 16 avril dernier, le CCAS a étudié et accordé des subventions aux associations. Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente propose de réétudier la demande de l'association ValMixCité.

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

**Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.**

La Vice-présidente

Subventions aux associations 2024		
ASSOCIATION	Décision du 16 avril 2024	Montant accordé
ValMixCité	dossier incomplet- Ajourné	2 500,00 €
Total	- €	2 500,00 €

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ATTRIBUER** la subvention conformément au tableau ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2024,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à verser la subvention.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),

- **ATTRIBUE à l'unanimité** la subvention conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT à l'unanimité** que les crédits sont inscrits au Budget 2024,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant à verser la subvention.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES